



GOLF LA RAMÉE
TOULOUSE

RÈGLEMENT OFFICIEL CHAMPIONNATS D'HIVER – MATCH PLAY



GOLF LA RAMÉE
TOULOUSE

Association Sportive du Golf de la Ramée

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive du Golf de la Ramée organise les **Championnats d'Hiver en formule Match Play**, comprenant trois compétitions distinctes à élimination directe.

ARTICLE 2 – ÉPREUVES

Les Championnats d'Hiver comprennent :

2.1 – Championnat du Club Messieurs

- Tableau masculin
- Formule : Match Play
- Départs : Boules Blanches
- Sans coups rendus

2.2 – Championnat du Club Dames

- Tableau féminin
- Formule : Match Play
- Départs : Boules Bleues
- Sans coups rendus

2.3 – Trophée du Club

- Tableau mixte
- Formule : Match Play
- Départs : Selon la catégorie habituelle du joueur
- Coups reçus : $\frac{1}{2}$ de la différence des index

Modalités spécifiques au Trophée du Club :

- Arrondi au supérieur à partir de 0,5
- Index arrêté à la date de clôture des inscriptions
- Index maximum retenu : 36

Exemple :

Index 18 contre 10 → Différence = 8 → $\frac{1}{2}$ = 4 coups reçus.

Le joueur d'index 18 bénéficie de 4 coups rendus.

Les joueurs peuvent s'inscrire à une seule compétition.

ARTICLE 3 – PARCOURS

Les rencontres se dérouleront sur le **parcours 18 trous du Golf de La Ramée**, en Match Play sur 18 trous.

ARTICLE 4 – FORMULE DE JEU

Les compétitions se disputent en **Match Play à élimination directe**.

Le vainqueur est le joueur ayant remporté le plus grand nombre de trous.

En cas d'égalité à l'issue des 18 trous, le match se poursuivra en **mort subite** sur les trous suivants jusqu'à désignation du vainqueur.

Attribution de l'honneur :

- Au trou n°1 : au joueur le mieux classé
 - Ensuite : au vainqueur du trou précédent
-

ARTICLE 5 – LIMITATION DU CHAMP

Le nombre de participants est limité à **128 joueurs par championnat**.

En cas de nombre impair d'inscrits, la place vacante sera attribuée à un forfait positionné en première place du tableau.

ARTICLE 6 – TIRAGE AU SORT

Le Comité d'épreuve procédera à un **tirage au sort intégral** afin d'établir les tableaux de chaque championnat.

ARTICLE 7 – ORGANISATION DES MATCHS

Les annonces officielles seront disponibles :

- Sur le tableau officiel de la compétition
- Sur le site de l'Association Sportive :
<https://as-golf-laramee.fr>
- À l'accueil du golf
- Par téléphone au 05 61 07 09 09

Les joueurs sont conjointement responsables :

- De la prise de contact
- De la fixation de la date et de l'heure du match
- De la déclaration du créneau retenu à un membre du bureau de l'AS

Délais

Chaque tour devra être disputé dans un délai maximum de **quatorze (14) jours calendaires** à compter de la publication officielle du tour concerné.

À défaut d'accord avant la date limite :

- Le Comité d'épreuve procédera à un tirage au sort pour désigner le joueur qualifié.
- Si l'un des joueurs n'est pas en mesure de proposer des créneaux raisonnables durant la période officielle, il sera déclaré **forfait d'office**, sans recours possible.

La décision du Comité d'épreuve est souveraine.

ARTICLE 8 – RETARD ET PÉNALITÉS

- Retard inférieur à 5 minutes : perte du premier trou
- Retard supérieur à 5 minutes : disqualification

Le joueur présent sera déclaré vainqueur du match.

ARTICLE 9 – CONDITIONS FINANCIÈRES

La participation est **gratuite**, sous réserve d'avoir réglé la **cotisation AS 2026**.

ARTICLE 10 – ESPRIT SPORTIF

Les Championnats d'Hiver sont organisés dans le respect des valeurs fondamentales du golf :

intégrité, loyauté, respect et fair-play.

Tout comportement contraire à l'esprit sportif (retard volontaire, évitement de match, attitude antisportive) pourra entraîner, après examen par le Comité d'épreuve, une **disqualification**.

Le Comité d'épreuve se réserve le droit de statuer sur toute situation non prévue au présent règlement, dans l'intérêt de l'équité et du bon déroulement de l'épreuve.